

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 6 mars 2012

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

047.03.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2012 soit accepté tel que présenté.

048.03.12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2012 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

049.03.12

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 6 mars 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations février 2012	2 375.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	3 087.80 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	16 098.77 \$	
REER employeur	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	1 005.65 \$	
REER employés	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	1 005.65 \$	
	Total:	23 573.30 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Corp. Portageoise de dév.	QP Plus beaux vill. BSL	3619	750.00 \$
Régie Matières résiduelles	Quote Part	3611	40 599.00 \$
Action Chômage Kam.	Don	3615	25.00 \$
Const. F. Laplante	Paiement fenêtres	3617	36 191.69 \$
Sûreté du Québec	Don	3618	100.00 \$
OMH	Quote Part	3622	3 043.00 \$
Mathilde Loiselle	Frais de déplacement	3620	75.15 \$
Club de course de chien	Don	3616	25.00 \$
Transport Pierre Dionne	Enlèvement neige	3613	23 095.67 \$
Station Plein Air	Quote Part	3612	3 333.33 \$
Régie inter-mun.en pro inc..	Quote Part	3614	6 176.36 \$
Petite Caisse	Timbres et café	3621	110.80 \$

Accès D			
Hydro-Québec	Station pompage	04608-87448	93.10 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	04608-22127	1 421.64 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	04608-29826	108.92 \$
BELL	Chalet des loisirs	05314-74359	126.44 \$
BELL	Station pompage	05314-48281	80.96 \$
BELL	Station pompage	05314-53791	80.96 \$
BELL	Station pompage	05314-71614	80.96 \$
BELL	Bureau municipal	05314-31983	291.28 \$
BELL	Internet	04608-93996	30.99 \$
CSST	Frais mensuels	04608-29826	815.34 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	04608-63170	2 863.54 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	04608-93996	7 093.12 \$
Cartes de crédit			
		Élus	- \$
		Direction	- \$
Alimentation Lebel	Repas	Dévelop.	12.23 \$
Resto-Pub St-Pascal	Repas	Dévelop.	17.95 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			126 642.43 \$
TOTAL SALAIRES			23 573.30 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			126 642.43 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			26 509.12 \$
GRAND TOTAL :			176 724.85 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 mars 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

050.03.12

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Robert Bérubé soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2012 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

051.03.12

ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À TRANS-APTE POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner le paiement de la facture numéro 1886-A au montant de quatre mille neuf cent soixante dollars (4 960,00 \$) à Trans-Apte inc. pour la contribution municipale au transport adapté pour l'année 2012.

052.03.12

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE l'URLS offre un soutien financier annuel pour l'organisation d'activités en loisirs ;

ATTENDU QUE les Journées Boule de neige organisées à la Station Plein air répondent aux exigences du programme de soutien financier de l'URLS et constituent une offre d'activités en loisir originale pour les familles de Saint-Pacôme et de la région ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'agente de développement, Mme Mathilde C. Loisel, à déposer une demande de soutien financier auprès de l'URLS du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre du programme de soutien financier en loisirs 2011-

2012, pour la réalisation des Journées Boule de neige 2012.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dépose une déclaration mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme et de la MRC de Kamouraska et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie. Le directeur général confirme que toutes les déclarations sont conformes.

053.03.12

APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2012 ET DEMANDE D'ACTE DE RÉPARTITION

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de Municipalité de Saint-Pacôme appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Petit Ruisseau prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au cours d'eau Petit Ruisseau en 2012 ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisé en amont des travaux ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions ;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

054.03.12

ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2011 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest ;

ATTENDU QUE le rapport financier 2011 démontre un surplus de treize mille huit cent soixante-six dollars (13 866,00 \$) ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2011 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'IMPRESSION DU JOURNAL MUNICIPAL

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

055.03.12

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable ;

ATTENDU QUE des ménages de la Municipalité de Saint-Pacôme ont des besoins de logements abordables ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

056.03.12

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE chaque année, les municipalités doivent adopter une résolution désignant les inspecteurs en environnement et en bâtiment pour leur territoire ;

ATTENDU QUE chacun des inspecteurs et inspecteurs suppléants ont un territoire respectif dans la MRC de Kamouraska ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur titulaire et de nommer M. Donald Guy à titre d'inspecteur suppléant pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

057.03.12

ENGAGEMENT D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) POUR LE CAMP DE JOUR 2012

ATTENDU QUE cette année encore, se tiendra le camp de jour pour les jeunes de notre municipalité ;

ATTENDU QU'il est très important de débiter les préparatifs pour le camp de jour de l'été 2012 afin d'assurer un bon fonctionnement de celui-ci et de faire en sorte que nos jeunes apprécient leur participation à cette édition 2012 ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture du poste de coordonnateur(trice) du camp de jour 2012 une seule candidature a été reçue ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Jiny Vincent soit engagée à titre de coordonnatrice du camp de jour 2012 et ce, selon les conditions prévues à l'entente.

058.03.12

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la Station Plein Air de Saint-Pacôme est en attente de paiements de différents bailleurs de fonds;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme verse les cotisations d'avril, mai, juin et juillet immédiatement à la Station plein air, soit un montant de treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux cents (13 333,32 \$).

059.03.12

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR DE L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la bibliothèque doit être reliée par fibre optique au réseau internet;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup possède l'expertise pour effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE l'achat d'équipement est nécessaire afin que la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup puisse procéder à l'installation finale du réseau internet;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'équipement électronique auprès de la Compagnie Insight au montant de neuf cent quarante-trois dollars et quarante et une cents (943,41 \$) taxes incluses afin de procéder à l'installation du réseau internet et ainsi terminer le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

060.03.12

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR SUIVI DE LA RÉOLUTION DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LE PLAN DE REDRESSEMENT DE LA STATION PLEIN AIR;

ATTENDU QUE la Station plein air de Saint-Pacôme a reçu dans le cadre de son plan de redressement une aide financière de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE l'aide financière de la MRC était conditionnelle à des engagements de la Municipalité de Saint-Pacôme et de la Station plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a absorbé les coûts de la mise aux normes de la C.S.S.T. en 2011 et que tout est conforme;

ATTENDU QUE la Station plein air a diminué sa masse salariale de soixante-cinq mille dollars (65 000,00 \$) et la Municipalité a compensé par du travail de certains de ses employés et en plus par du travail de bénévolat, ce qui a permis de faire des économies dans le cadre du plan de redressement;

ATTENDU QUE ses efforts sont concluants sur la situation financière de la Station plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a maintenu en 2011 et va maintenir en 2012 son aide financière de quarante mille dollars (40 000,00 \$);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à absorber, s'il y a lieu, le déficit D'Arbre en arbre en 2012 (exercice financier se terminant le 31 mai 2012);

ATTENDU QUE la Station plein air a déposé son plan d'action tel que demandé à la MRC de Kamouraska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme a répondu aux demandes de la MRC de Kamouraska et y répondra pour l'année 2012, dans le cadre du plan de redressement de la Station plein air de Saint-Pacôme.

061.03.12

PROJET DE PÉRENNISATION DE LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

Il est à noter que M. Robert Bérubé, jugeant qu'il est en conflit d'intérêts dans ce dossier, se retire de la réunion pour ce point.

ATTENDU QUE dans le cadre de son plan de redressement, la Station plein air devait présenter un plan d'action pour consolider et pérenniser ses opérations;

ATTENDU QU'un mandat a été donné à M. Jocelyn Guimond consultant en tourisme et loisirs avec une maîtrise en développement régional;

ATTENDU QUE le mandat était la rédaction d'un plan d'action destiné à la consolidation et au développement de la Station plein air de Saint-Pacôme dans une perspective de pérennité;

ATTENDU QUE différents intervenants ont travaillé sur ce mandat tel que le CLD du Kamouraska, la SADC du Kamouraska, la MRC de Kamouraska et la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Guimond a pris connaissance des diverses études et projets réalisés au cours des quinze (15) dernières années;

ATTENDU QU'il devait sélectionner l'hypothèse optimale en identifiant les coûts de chaque intervention et le coût total du plan de consolidation et de développement retenu;

ATTENDU QU'il devait produire et déposer un projet final au Comité de relance et à la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QU'il y a eu une présentation aux maires de la MRC de Kamouraska le 15 février 2011 avec des représentants du CLD et de la SADC et que la poursuite des démarches en revient à la Station plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit se positionner sur le projet de consolidation et de pérennisation de la Station plein air;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le plan d'action tel que proposé par M. Jocelyn Guimond et que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage pour un montant de quarante mille dollars (40 000,00 \$) par année, conditionnel à un engagement sans équivoque de la MRC de Kamouraska pour les années à venir considérant que la Station plein air est une infrastructure importante pour tout le territoire de la MRC. Il doit être considéré comme une ressource commune, un actif pour la santé, le bien-être et la qualité de vie sur le territoire. Au moment où le Kamouraska s'apprête à agir pour garder et attirer de nouvelles familles, promouvoir de saines habitudes de vie et diversifier son offre touristique, la Station plein air apparaît plus que jamais comme un service majeur de proximité à consolider et à développer. Son développement passe par la mise à niveau de ses installations de glisse et par une utilisation optimale de ses installations et de son personnel. La Station plein air doit soutenir une offre concurrentielle.

M. Robert Bérubé reprend place à cette séance.

062.03.12

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE plusieurs ententes existent entre la Municipalité de Saint-Pacôme et la Station plein air de Saint-Pacôme quant à l'utilisation du terrain et des bâtiments sur lequel la Station tient ses activités;

ATTENDU QU'un comité d'étude constitué de deux représentants de la Municipalité de Saint-Pacôme, deux représentants de la Station plein air de Saint-Pacôme ainsi que du maire sera créé et chargé d'étudier les documents existants et de produire un nouveau protocole d'entente;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à la majorité des membres présents, M. Robert Bérubé étant en désaccord, que les membres de ce conseil municipal désignés pour siéger sur ce comité soient : M. Jean Santerre et M. Nicholas Ouellet.

063.03.12

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le travail et le dévouement de nos nombreux bénévoles méritent d’être soulignés d’une façon particulière;

ATTENDU QUE nous nous devons de mentionner toute notre reconnaissance à chacun, car sans eux, notre vie municipale et communautaire ne pourrait être ce qu’elle est;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser un montant de sept cent cinquante dollars (750,00 \$) afin de pouvoir offrir à nos bénévoles une soirée à la hauteur de leur travail et de leur dévouement.

064.03.12

COLLECTE DES GROS REBUS

ATTENDU QUE les gens ont souvent des gros rebus dont ils veulent se départir et ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires pour apporter ces derniers à l’écocentre;

ATTENDU QUE notre nouveau camion à vidanges n’a pas les fonctionnalités pour prendre les gros rebus lors de la collecte régulière des matières résiduelles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l’unanimité des membres présents de procéder à une collecte des gros rebus deux fois par année, soit au printemps, dans la troisième (3^e) semaine complète du mois de mai et à l’automne, dans la première semaine complète du mois d’octobre. Pour 2012, les dates retenues seraient le 22 mai et le 9 octobre.

065.03.12

PAIEMENT DE FACTURES À TRANSPORT PIERRE DIONNE

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne nous fait parvenir les factures suivantes pour des travaux effectués dans notre municipalité en 2011 :

Facture #2933	Travaux dans la rue Meunier	9 089,44 \$ taxes incluses
Facture #2930	Ponceau Côte Norbert	6 422,31 \$ taxes incluses
Facture #2931	Fossé Côte Norbert	629,65 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ses factures à Transport Pierre Dionne pour un total de seize mille cent quarante et un dollars et quarante cents (16 141,40 \$) taxes incluses pour des travaux effectués dans la rue Meunier et la Côte Norbert.

066.03.12

DEMANDE D’ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D’ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DIANE, M. DENIS ET M. GASTON CHAMBERLAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d’accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d’accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Diane, M. Denis et M. Gaston Chamberland se sont vu léguer la propriété sise au 292, boulevard Bégin le 18 février 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder l’admissibilité de Mme Diane, M. Denis et M. Gaston Chamberland au programme pacômien d’accès à la propriété pour le 292 boulevard Bégin.

CORRESPONDANCE

M. Nicholas Ouellet quitte la séance à 20h55.

067.03.12

CLUB DE COMPÉTITION CÔTE DES CHATS INC. – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE l’avenir de notre communauté repose sur notre jeunesse, il est

important de leur donner la chance de participer à des activités dans lesquelles ils pourront s'épanouir et vivre des expériences inoubliables;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le Club de compétition de la Côte des Chats poursuit son objectif de promouvoir le ski alpin et compétition auprès des jeunes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de cinquante dollars (50,00 \$) au Club de compétition de la Côte des Chats pour aider à l'organisation de la compétition du 17 mars prochain à la Station plein air de Saint-Pacôme.

068.03.12

RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Marc Bélanger responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

069.03.12

RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Carmelle Fortin à titre de représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012, la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

070.03.12

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSPECTION ÉLECTRIQUE ET THERMOGRAPHIQUE DES INSTALLATIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE La Mutuelle des municipalités du Québec travaille à la mise en œuvre de mesures visant à limiter la fréquence et la gravité de nos sinistres;

ATTENDU QUE la majorité des incendies de bâtiment prennent naissance dans les panneaux de distribution électrique;

ATTENDU QUE La Mutuelle des municipalités du Québec nous offre gratuitement un service d'inspection thermographique permettant de protéger le patrimoine bâti de notre municipalité;

ATTENDU QUE le technicien en thermographie de La Mutuelle des municipalités du Québec a inspecté les panneaux de distribution électrique de l'édifice municipale, du garage, de la caserne incendie et de la bibliothèque le 7 février dernier;

ATTENDU QUE nous avons reçu le rapport résumant l'inspection électrique et thermographique de notre municipalité;

ATTENDU QUE certaines anomalies ont été détectées dont quatre (4) de niveau C et une (1) de niveau B;

ATTENDU QUE ces anomalies doivent être réparées dès que possible;

ATTENDU QUE la compagnie Jalbertech nous a fourni une soumission au montant de mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante cents (1 279,50 \$) pour effectuer les travaux nécessaires afin de corriger ces anomalies;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de la compagnie Jalbertech au montant de mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante cents (1 279,50 \$) et de voir à ce que les réparations demandées par La Mutuelle des municipalités du Québec soient faites dès que possible.

071.03.12

BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la bibliothèque Mathilde-Massé est un atout majeur dans qualité de vie des résidents de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la bibliothèque a constamment besoin de renouveler son inventaire de livres;

ATTENDU QUE pour l'année 2012, un montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) a été prévu au budget de la Municipalité de Saint-Pacôme afin que la bibliothèque municipale puisse acquérir des livres et pour aider à son fonctionnement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à verser le montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) prévu au budget pour le fonctionnement et l'achat de livres pour la bibliothèque Mathilde-Massé.

072.03.12

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DE 2012

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

ATTENDU QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : **un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté**. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

ATTENDU QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

ATTENDU QUE nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012, **Semaine de la santé mentale** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

073.03.12

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE La Société d'agriculture du comté de Kamouraska tiendra du 17 au 22 juillet prochain sa 85^e exposition agricole;

ATTENDU QU'un bottin sera distribué aux exposants ainsi qu'au grand public;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cinquante dollars (50,00 \$) à La Société d'agriculture du comté de Kamouraska.

074.03.12

LES HABITATIONS SAINT-PACÔME / RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le comité des activités sociales de la Résidence du Lys d'Argent

désire poursuivre ses activités sociales;

ATTENDU QUE lors de la dernière année, les dons reçus ont permis de souligner de façon spéciale les anniversaires de naissance des résidents et les fêtes de l'année;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite au montant de cinquante dollars (50,00 \$) au comité des activités sociales de la Résidence du Lys d'Argent afin qu'ils poursuivent les activités sociales de ses résidents.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

075.03.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h07.

Gervais Lévesque
Maire

Frédéric Lee
Directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

047.03.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2012 soit accepté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

048.03.12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7
FÉVRIER 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2012 soit adopté tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

049.03.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES
ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 6 mars 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations février 2012	2 375.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	3 087.80 \$	
Employés municipaux	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	16 098.77 \$	
REER employeur	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	1 005.65 \$	
REER employés	Salaires sem du 22-01-2012 au 25-02-2012	1 005.65 \$	
	Total:	23 573.30 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Corp. Portageoise de dév.	QP Plus beaux vill. BSL	3619	750.00 \$
Régie Matières résiduelles	Quote Part	3611	40 599.00 \$
Action Chômage Kam.	Don	3615	25.00 \$
Const. F. Laplante	Paiement fenêtres	3617	36 191.69 \$
Sûreté du Québec	Don	3618	100.00 \$
OMH	Quote Part	3622	3 043.00 \$
Mathilde Loiselle	Frais de déplacement	3620	75.15 \$
Club de course de chien	Don	3616	25.00 \$
Transport Pierre Dionne	Enlèvement neige	3613	23 095.67 \$
Station Plein Air	Quote Part	3612	3 333.33 \$
Régie inter-mun.en pro inc..	Quote Part	3614	6 176.36 \$
Petite Caisse	Timbres et café	3621	110.80 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Station pompage	04608-87448	93.10 \$
Hydro-Québec	Lumières de rue	04608-22127	1 421.64 \$
Vidéotron	Téléphone Bibliothèque	04608-29826	108.92 \$
BELL	Chalet des loisirs	05314-74359	126.44 \$
BELL	Station pompage	05314-48281	80.96 \$
BELL	Station pompage	05314-53791	80.96 \$
BELL	Station pompage	05314-71614	80.96 \$
BELL	Bureau municipal	05314-31983	291.28 \$
BELL	Internet	04608-93996	30.99 \$
CSST	Frais mensuels	04608-29826	815.34 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	04608-63170	2 863.54 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	04608-93996	7 093.12 \$
Cartes de crédit			
		Élus	- \$
		Direction	- \$
Alimentation Lebel	Repas	Dévelop.	12.23 \$
Resto-Pub St-Pascal	Repas	Dévelop.	17.95 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			126 642.43 \$
TOTAL SALAIRES			23 573.30 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			126 642.43 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			26 509.12 \$
GRAND TOTAL :			176 724.85 \$

Je soussigné, Frédéric Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 6 mars 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédéric Lee,
Directeur général

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

050.03.12

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Robert Bérubé soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2012 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

051.03.12

**ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À TRANS-APTE POUR
LE TRANSPORT ADAPTÉ 2012**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner le paiement de la facture numéro 1886-A au montant de quatre mille neuf cent soixante dollars (4 960,00 \$) à Trans-Apte inc. pour la contribution municipale au transport adapté pour l'année 2012.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

052.03.12

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE l'URLS offre un soutien financier annuel pour l'organisation d'activités en loisirs ;

ATTENDU QUE les Journées Boule de neige organisées à la Station Plein air répondent aux exigences du programme de soutien financier de l'URLS et constituent une offre d'activités en loisir originale pour les familles de Saint-Pacôme et de la région ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'agente de développement, Mme Mathilde C. Loïselle, à déposer une demande de soutien financier auprès de l'URLS du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre du programme de soutien financier en loisirs 2011-2012, pour la réalisation des Journées Boule de neige 2012.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dépose une déclaration mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme et de la MRC de Kamouraska et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Le directeur général confirme que toutes les déclarations sont conformes.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

053.03.12

APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES EN 2012 ET DEMANDE D'ACTE DE RÉPARTITION

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de Municipalité de Saint-Pacôme appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Petit Ruisseau prévus par la MRC et s'acquittera de la facture qui y sera associée ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au cours d'eau Petit Ruisseau en 2012 ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisé en amont des travaux ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions ;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

054.03.12

**ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2011 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA
OUEST**

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2011 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest ;

ATTENDU QUE le rapport financier 2011 démontre un surplus de treize mille huit cent soixante-six dollars (13 866,00 \$) ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2011 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

055.03.12

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable ;

ATTENDU QUE des ménages de la Municipalité de Saint-Pacôme ont des besoins de logements abordables ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

056.03.12

**DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN ENVIRONNEMENT ET EN
BÂTIMENT POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PACÔME**

ATTENDU QUE chaque année, les municipalités doivent adopter une résolution désignant les inspecteurs en environnement et en bâtiment pour leur territoire ;

ATTENDU QUE chacun des inspecteurs et inspecteurs suppléants ont un territoire respectif dans la MRC de Kamouraska ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur attitré et de nommer M. Donald Guy à titre d'inspecteur suppléant pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

057.03.12

ENGAGEMENT D'UN(E) COORDONNATEUR(TRICE) POUR LE CAMP DE JOUR 2012

ATTENDU QUE cette année encore, se tiendra le camp de jour pour les jeunes de notre municipalité ;

ATTENDU QU'il est très important de débiter les préparatifs pour le camp de jour de l'été 2012 afin d'assurer un bon fonctionnement de celui-ci et de faire en sorte que nos jeunes apprécient leur participation à cette édition 2012 ;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture du poste de coordonnateur(trice) du camp de jour 2012 une seule candidature a été reçue ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Jiny Vincent soit engagée à titre de coordonnatrice du camp de jour 2012 et ce, selon les conditions prévues à l'entente.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

058.03.12

PAIEMENT DE LA QUOTE-PART À LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la Station Plein Air de Saint-Pacôme est en attente de paiements de différents bailleurs de fonds;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme verse les cotisations d'avril, mai, juin et juillet immédiatement à la Station plein air, soit un montant de treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux cents (13 333,32 \$).

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

059.03.12

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR DE L'ÉQUIPEMENT
ÉLECTRONIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE la bibliothèque doit être reliée par fibre optique au réseau internet;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup possède l'expertise pour effectuer ces travaux;

ATTENDU QUE l'achat d'équipement est nécessaire afin que la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup puisse procéder à l'installation finale du réseau internet;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat d'équipement électronique auprès de la Compagnie Insight au montant de neuf cent quarante-trois dollars et quarante et une cents (943,41 \$) taxes incluses afin de procéder à l'installation du réseau internet et ainsi terminer le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

060.03.12

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR SUIVI DE LA RÉSOLUTION DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LE PLAN DE REDRESSEMENT DE LA STATION PLEIN AIR;

ATTENDU QUE la Station plein air de Saint-Pacôme a reçu dans le cadre de son plan de redressement une aide financière de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE l'aide financière de la MRC était conditionnelle à des engagements de la Municipalité de Saint-Pacôme et de la Station plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a absorbé les coûts de la mise aux normes de la C.S.S.T. en 2011 et que tout est conforme;

ATTENDU QUE la Station plein air a diminué sa masse salariale de soixante-cinq mille dollars (65 000,00 \$) et la Municipalité a compensé par du travail de certains de ses employés et en plus par du travail de bénévolat, ce qui a permis de faire des économies dans le cadre du plan de redressement;

ATTENDU QUE ses efforts sont concluants sur la situation financière de la Station plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a maintenu en 2011 et va maintenir en 2012 son aide financière de quarante mille dollars (40 000,00 \$);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à absorber, s'il y a lieu, le déficit D'Arbre en arbre en 2012 (exercice financier se terminant le 31 mai 2012);

ATTENDU QUE la Station plein air a déposé son plan d'action tel que demandé à la MRC de Kamouraska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme a répondu aux demandes de la MRC de Kamouraska et y répondra pour l'année 2012, dans le cadre du plan de redressement de la Station plein air de Saint-Pacôme.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

061.03.12

PROJET DE PÉRENNISATION DE LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

Il est à noter que M. Robert Bérubé, jugeant qu'il est en conflit d'intérêts dans ce dossier, se retire de la réunion pour ce point.

ATTENDU QUE dans le cadre de son plan de redressement, la Station plein air devait présenter un plan d'action pour consolider et pérenniser ses opérations;

ATTENDU QU'un mandat a été donné à M. Jocelyn Guimond consultant en tourisme et loisirs avec une maîtrise en développement régional;

ATTENDU QUE le mandat était la rédaction d'un plan d'action destiné à la consolidation et au développement de la Station plein air de Saint-Pacôme dans une perspective de pérennité;

ATTENDU QUE différents intervenants ont travaillé sur ce mandat tel que le CLD du Kamouraska, la SADC du Kamouraska, la MRC de Kamouraska et la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE M. Jocelyn Guimond a pris connaissance des diverses études et projets réalisés au cours des quinze (15) dernières années;

ATTENDU QU'il devait sélectionner l'hypothèse optimale en identifiant les coûts de chaque intervention et le coût total du plan de consolidation et de développement retenu;

ATTENDU QU'il devait produire et déposer un projet final au Comité de relance et à la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QU'il y a eu une présentation aux maires de la MRC de Kamouraska le 15 février 2011 avec des représentants du CLD et de la SADC et que la poursuite des démarches en revient à la Station plein air;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme doit se positionner sur le projet de consolidation et de pérennisation de la Station plein air;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le plan d'action tel que proposé par M. Jocelyn Guimond et que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage pour un montant de quarante mille dollars (40 000,00 \$) par année, conditionnel à un engagement sans équivoque de la MRC de Kamouraska pour les années à venir considérant que la Station plein air est une infrastructure importante pour tout le territoire de la MRC. Il doit être considéré comme une ressource commune, un actif pour la santé, le bien-être et la qualité de vie sur le territoire. Au moment où le Kamouraska s'apprête à agir pour garder et attirer de nouvelles familles, promouvoir de saines habitudes de vie et diversifier son offre touristique, la Station plein air apparaît plus que jamais comme un service majeur de proximité à consolider et à développer. Son développement passe par la mise à niveau de ses installations de glisse et par une utilisation optimale de ses installations et de son personnel. La Station plein air doit soutenir une offre concurrentielle.

M. Robert Bérubé reprend place à cette séance.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

062.03.12

ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME
ET LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE plusieurs ententes existent entre la Municipalité de Saint-Pacôme et la Station plein air de Saint-Pacôme quant à l'utilisation du terrain et des bâtiments sur lequel la Station tient ses activités;

ATTENDU QU'un comité d'étude constitué de deux représentants de la Municipalité de Saint-Pacôme, deux représentants de la Station plein air de Saint-Pacôme ainsi que du maire sera créé et chargé d'étudier les documents existants et de produire un nouveau protocole d'entente;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à la majorité des membres présents, M. Robert Bérubé étant en désaccord, que les membres de ce conseil municipal désignés pour siéger sur ce comité soient : M. Jean Santerre et M. Nicholas Ouellet.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

063.03.12

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le travail et le dévouement de nos nombreux bénévoles méritent d'être soulignés d'une façon particulière;

ATTENDU QUE nous nous devons de mentionner toute notre reconnaissance à chacun, car sans eux, notre vie municipale et communautaire ne pourrait être ce qu'elle est;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un montant de sept cent cinquante dollars (750,00 \$) afin de pouvoir offrir à nos bénévoles une soirée à la hauteur de leur travail et de leur dévouement.

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Gervais Lévesque, maire

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

064.03.12

COLLECTE DES GROS REBUS

ATTENDU QUE les gens ont souvent des gros rebus dont ils veulent se départir et ne possèdent pas toujours les ressources nécessaires pour apporter ces derniers à l'écocentre;

ATTENDU QUE notre nouveau camion à vidanges n'a pas les fonctionnalités pour prendre les gros rebus lors de la collecte régulière des matières résiduelles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à une collecte des gros rebus deux fois par année, soit au printemps, dans la troisième (3^e) semaine complète du mois de mai et à l'automne, dans la première semaine complète du mois d'octobre. Pour 2012, les dates retenues seraient le 22 mai et le 9 octobre.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

065.03.12

PAIEMENT DE FACTURES À TRANSPORT PIERRE DIONNE

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne nous fait parvenir les factures suivantes pour des travaux effectués dans notre municipalité en 2011 :

Facture #2933	Travaux dans la rue Meunier	9 089,44 \$ taxes incluses
Facture #2930	Ponceau Côte Norbert	6 422,31 \$ taxes incluses
Facture #2931	Fossé Côte Norbert	629,65 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ses factures à Transport Pierre Dionne pour un total de seize mille cent quarante et un dollars et quarante cents (16 141,40 \$) taxes incluses pour des travaux effectués dans la rue Meunier et la Côte Norbert.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

066.03.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME DIANE, M. DENIS ET M. GASTON CHAMBERLAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Diane, M. Denis et M. Gaston Chamberland se sont vu léguer la propriété sise au 292, boulevard Bégin le 18 février 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Diane, M. Denis et M. Gaston Chamberland au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 292 boulevard Bégin.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

067.03.12

**CLUB DE COMPÉTITION CÔTE DES CHATS INC. – DEMANDE DE
COMMANDITE**

ATTENDU QUE l'avenir de notre communauté repose sur notre jeunesse, il est important de leur donner la chance de participer à des activités dans lesquelles ils pourront s'épanouir et vivre des expériences inoubliables;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le Club de compétition de la Côte des Chats poursuit son objectif de promouvoir le ski alpin et compétition auprès des jeunes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de cinquante dollars (50,00 \$) au Club de compétition de la Côte des Chats pour aider à l'organisation de la compétition du 17 mars prochain à la Station plein air de Saint-Pacôme.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

068.03.12

RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Marc Bélanger responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

069.03.12

RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Carmelle Fortin à titre de représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2012, la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

070.03.12

**LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSPECTION
ÉLECTRIQUE ET THERMOGRAPHIQUE DES INSTALLATIONS
MUNICIPALES**

ATTENDU QUE La Mutuelle des municipalités du Québec travaille à la mise en œuvre de mesures visant à limiter la fréquence et la gravité de nos sinistres;

ATTENDU QUE la majorité des incendies de bâtiment prennent naissance dans les panneaux de distribution électrique;

ATTENDU QUE La Mutuelle des municipalités du Québec nous offre gratuitement un service d'inspection thermographique permettant de protéger le patrimoine bâti de notre municipalité;

ATTENDU QUE le technicien en thermographie de La Mutuelle des municipalités du Québec a inspecté les panneaux de distribution électrique de l'édifice municipale, du garage, de la caserne incendie et de la bibliothèque le 7 février dernier;

ATTENDU QUE nous avons reçu le rapport résumant l'inspection électrique et thermographique de notre municipalité;

ATTENDU QUE certaines anomalies ont été détectées dont quatre (4) de niveau C et une (1) de niveau B;

ATTENDU QUE ces anomalies doivent être réparées dès que possible;

ATTENDU QUE la compagnie Jalbertech nous a fourni une soumission au montant de mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante cents (1 279,50 \$) pour effectuer les travaux nécessaires afin de corriger ces anomalies;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de la compagnie Jalbertech au montant de mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante cents (1 279,50 \$) et de voir à ce que les réparations demandées par La Mutuelle des municipalités du Québec soient faites dès que possible.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

071.03.12

BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la bibliothèque Mathilde-Massé est un atout majeur dans qualité de vie des résidents de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la bibliothèque a constamment besoin de renouveler son inventaire de livres;

ATTENDU QUE pour l'année 2012, un montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) a été prévu au budget de la Municipalité de Saint-Pacôme afin que la bibliothèque municipale puisse acquérir des livres et pour aider à son fonctionnement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à verser le montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) prévu au budget pour le fonctionnement et l'achat de livres pour la bibliothèque Mathilde-Massé.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

072.03.12

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DE 2012

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

ATTENDU QUE le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : **un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté**. Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

ATTENDU QUE les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

ATTENDU QUE nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012, **Semaine de la santé mentale** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

073.03.12

**LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE KAMOURASKA –
DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE La Société d'agriculture du comté de Kamouraska tiendra du 17 au 22 juillet prochain sa 85^e exposition agricole;

ATTENDU QU'un bottin sera distribué aux exposants ainsi qu'au grand public;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cinquante dollars (50,00 \$) à La Société d'agriculture du comté de Kamouraska.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

074.03.12

**LES HABITATIONS SAINT-PACÔME / RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT –
DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE le comité des activités sociales de la Résidence du Lys d'Argent désire poursuivre ses activités sociales;

ATTENDU QUE lors de la dernière année, les dons reçus ont permis de souligner de façon spéciale les anniversaires de naissance des résidents et les fêtes de l'année;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite au montant de cinquante dollars (50,00 \$) au comité des activités sociales de la Résidence du Lys d'Argent afin qu'ils poursuivent les activités sociales de ses résidents.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire, Gervais Lévesque, Madame la conseillère, Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Sylvain Dubé, Jean Santerre, Daniel Jean, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

075.03.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h07.

Gervais Lévesque, maire

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général